

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 5 septembre 2019

Date d'affichage : 5 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – WOZNIAK Jean-Marie – TRAINEAU Marie-France – AUROUX François – SILVESTRE Rachel – ANGE Josianne – BOISSIEUX Thierry – ROBIN Christelle – GRACIANO Manu – JUVENON Marie-Hélène – DERBIER Paul – GIROT Dominique – MANEVAL Frédéric – BETON Brigitte – CAMU Géraldine.

Absents excusés :

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence – GRANGER Franck.

Procurations :

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2019**

Lecture est faite par le Maire.

Fabrice LARUE demande la modification page 10 sur la prise de parole de Marie-Hélène JUVENON dernier paragraphe « Monsieur le Maire rappelle qu'une salle leur avait été proposée mais refusée par le comité des fêtes (trop petite) ». Cette question il l'a évoquée en bureau municipal en disant que la commune n'a pas les moyens de l'acheter en l'état actuel ».

Fabrice LARUE apporte des précisions sur la question des exonérations de TFNB suite aux épisodes de grêles car il y a eu beaucoup de confusions avec différents interlocuteurs et pas les mêmes versions. Pour la déclaration de perte de récolte des agriculteurs il s'agit bien d'une déclaration individuelle que chaque agriculteur fait auprès de la DGFIP.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Brigitte BETON annonce que Jérôme NIVON a réussi l'examen d'agent de maîtrise territorial et que pour le nommer sur ce poste il faut le créer au préalable.

Il pourra être nommé à compter du 1^{er} décembre 2019 suite au passage en Commission Administrative Paritaire (CAP) organisée par Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) qui se tiendra courant novembre.

Fabrice LARUE précise que chaque agent est libre de passer les concours mais que la nomination sur le poste au sein de la commune n'est pas systématique et que pour le cas de Jérôme NIVON il lui avait été dit que s'il avait cet examen il serait nommé.

Frédéric MANEVAL demande si on ne doit pas supprimer son poste actuel. Non puisqu'il ne va être nommé qu'en décembre et qu'il occupe toujours son poste actuellement. Il sera supprimé en décembre lorsqu'il aura été nommé.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 VALENCE-ROMANS AGGLO**

Le Maire fait lecture du rapport d'activité 2018 de Valence-Romans Agglo.

François AUROUX interroge sur la possibilité pour Clérieux d'être rattaché à la cuisine centrale. Fabrice LARUE répond qu'en effet la commune est candidate. L'agglo a voté l'agrandissement de la cuisine central afin d'augmenter sa capacité de production. Ce rattachement ne pourra être possible qu'à l'issue des travaux.

François AUROUX demande s'il y a un accueil suffisant pour les gens du voyage. Fabrice LARUE répond que l'agglo remplit son obligation en la matière et que si certains sites sont vides c'est parce que les personnes ne souhaitent pas s'y installer, qu'ils préfèrent être proche de leur famille et qu'il y a des arrivées massives et non par petits groupes. Il y a également des projets de sédentarisation pour des personnes en place depuis longtemps.

Voté à l'unanimité

• **ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES – BUDGET COMMUNAL**

Objet : Trésorerie de Romans – Mandatement des créances éteintes

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce-jointe au présent courrier l'état des présentations et admissions en non-valeur pour créances éteintes, suite à jugement du tribunal d'instance dans le cadre d'une procédure de surendettement (effacement de dettes) ou à jugement de clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective (liquidation judiciaire).

Contrairement aux admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables, pour lesquelles la somme reste due par le redevable, les créances éteintes :

- voient le redevable entièrement déchargé de sa dette.
- constituent une dépense à mandater « de droit ».

Une délibération de l'assemblée reste nécessaire, et devra impérativement être jointe au mandat.

Je vous remercie donc de bien vouloir émettre, pour chacun des budgets concernés, un mandat selon les modalités suivantes :

- type « ordinaire », nature « fonctionnement », imputation : 6542 « créances éteintes ».
- montant : total indiqué sur l'état en pièce-jointe.
- Pièces justificatives : état des présentations et admissions en non-valeur + extraits de jugements ou publications BODACC joints au présent courrier + délibération de l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

LISTE DES CREANCES ETEINTES

20300 – CLERIEUX

NOM	BUDGET	REFERENCE	MONTANT	MOTIF D'EXTINCTION DE LA CREANCE
LOU SAVINO	20300	T 73897720011 / 2013	57,49 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	20300	T 73897800011 / 2014	87,64 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
		TOTAL	145,13 €	

Voté à l'unanimité

• **ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS**

Objet : Trésorerie de Romans – Mandatement des créances éteintes

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce-jointe au présent courrier l'état des présentations et admissions en non-valeur pour créances éteintes, suite à jugement du tribunal d'instance dans le cadre d'une procédure de surendettement (effacement de dettes) ou à jugement de clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective (liquidation judiciaire).

Contrairement aux admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables, pour lesquelles la somme reste due par le redevable, les créances éteintes :

- voient le redevable entièrement déchargé de sa dette.
- constituent une dépense à mandater « de droit ».

Une délibération de l'assemblée reste nécessaire, et devra impérativement être jointe au mandat.

Je vous remercie donc de bien vouloir émettre, pour chacun des budgets concernés, un mandat selon les modalités suivantes :

- type « ordinaire », nature « fonctionnement », imputation : 6542 « créances éteintes ».
- montant : total indiqué sur l'état en pièce-jointe.
- Pièces justificatives : état des présentations et admissions en non-valeur + extraits de jugements ou publications BODACC joints au présent courrier + délibération de l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

LISTE DES CREANCES ETEINTES

26300 – LOCAUX PROFESSIONNELS CLERIEUX

NOM	BUDGET	REFERENCE	MONTANT	MOTIF D'EXTINCTION DE LA CREANCE
LOU SAVINO	26300	T 73 / 2014	97,00 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 6 / 2015	471,42 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 14 / 2015	95,43 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 21 / 2015	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 30 / 2015	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 38 / 2015	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 47 / 2015	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 6 / 2017	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 32 / 2017	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 40 / 2017	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
LOU SAVINO	26300	T 44 / 2017	433,92 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
		TOTAL	4 135,21 €	

Voté à l'unanimité

- **DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU MAIRE**

Le Maire expose qu'il y a de plus en plus de DIA à arriver en mairie et que les Notaires ont tendances à être pressés par le temps ce qui impact les vendeurs et acquéreurs. 99% des DIA sont peu impactantes pour la commune il est donc proposé de délégué ce droit au Maire qui les présentera en bureau municipal avec compte rendu de chacune des DIA signées lors des prochains Conseil Municipaux afin de faciliter la vie communale. Certaines DIA seront toujours présentées par le Maire en Conseil Municipal lorsqu'il aura été décidé qu'elle peut avoir un intérêt.

Voté à la majorité (1 opposition : François AUROUX, 1 abstention : Rachel SILVESTRE)

- **APPEL A PROJET « CNETRES-VILLES ET VILLAGES » - DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le Maire énonce le but de cet appel à projet et que le dossier de candidature doit être déposé avant le 15 septembre 2019. Manu GRACIANO a effectué un gros travail durant l'été afin de remplir ce dossier de candidature.

Il s'agit d'accompagner les communes dans l'utilisation de leurs centres-bourg. La première session a été lancée en 2019 et est intéressante afin d'aller chercher des aides financières et technique auprès du Département de la Drôme.

Manu GRACIANO précise que c'est également dans la continuité du projet de traversée du village. Fabrice LARUE précise que le Conseil Municipal avait déjà délibéré en début d'année pour s'adjoindre l'aide du CAUE sur ce sujet et qu'ils ont été rencontré la semaine dernière afin de découvrir et comprendre la commune.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 513 SITUEE 5233 RUE DU CHALON**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 9 août 2019, adressée par Maîtres CROZAT et GOGNIAT, notaire à Saint Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située 5233 rue du Chalon, à Clérieux, cadastrée E 513, d'une superficie totale de 620 m², appartenant à Madame FAURE Mireille.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 528 SITUEE 33 RUE DES REMPARTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19 juillet 2019, adressée par Maître VALHIER, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située 33 rue des Remparts, à Clérieux, cadastrées E 528, d'une superficie totale de 300 m², appartenant à Monsieur VIENNOIS Boris et Madame HULOT-SAGE Sandra.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1629, 1410, 1420 et 1416 SITUEE LES GRENIERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22 juillet 2019, adressée par Maître MARTIN, notaire à Saint Romans-sur-Isère, en vue de la cession d'une propriété située Les Greniers, à Clérieux, cadastrées E 1629, 1410, 1420 et 1416, d'une superficie totale de 1 602 m², appartenant à Monsieur et Madame CASE Roger.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZE 162 SITUEE SAINT REMEANE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11 juillet 2019, adressée par Maîtres CROZAT et GOGNIAT, notaire à Saint Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située Saint Réméane, à Clérieux, cadastrées ZE 162, d'une superficie totale de 219 m², appartenant aux conjoints COMBAT.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZE 108 SITUEE SAINT REMEANE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 15 juillet 2019, adressée par Maîtres CROZAT et GOGNIAT, notaire à Saint Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située Saint Réméane, à Clérieux, cadastrées ZE 108, d'une superficie totale de 1 282 m², appartenant à Madame HENRY Jocelyne.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Planning

12/09 20h AG sous des écoles
13/09 20h AG 1000 Clubs
16/09 20h Commission Urbanisme
18/09 10h Journée de la médiation animale
19/09 18h Commission Communication
21/09 13h30 Amicale Boules – Concours
28/09 10h CMJ
28/09 14h Amicale du cochonnet – Concours
02/10 14h Réunion étude de ruissellement
04/10 18h AG FNACA

Ajout d'une soirée débat sur l'alimentation à la salle des fêtes le 19 octobre 2019.

Josiane ANGE

- Depuis le dernier Conseil Municipal rencontre avec Monsieur Mourat pour occuper le local de Lou Savino. Il attendait son bilan, il pensait occuper la partie cuisine seulement et cela laisse la possibilité à un magasin d'ouvrir sur les 60m² restants.
- Rendez-vous concernant la révision du PLU avec l'agglo et le BEAUR.
- Monsieur Baude a soldé la totalité de ses dettes, il attend une proposition de prix afin d'acheter son local.
- Monsieur Bersio a eu du mal à obtenir certains documents, désormais cela se poursuit.
- Le rachat du terrain du Panier Balmois avec EPORA est acté mais EPORA a précisé que ça avait pris du retard et que c'était chez le Notaire.
- Visite des locaux d'ESAL.
- Monsieur Texeira a été mis en demeure de se mettre en conformité.
- Demande a été faite à Monsieur Saurat de l'agglo de recontacter Monsieur Lefebvre du Panier Balmois qui envisageait de s'installer aux Bouviers mais qui ne donne plus de nouvelles.

Frédéric MANEVAL

- L'agglo nous assiste sur le repérage de l'ambrosie avec Thomas BROET, notre référent, mais à cause de la RGPD on ne peut plus obtenir les données personnelles qui nous permettraient d'envoyer des courriers. Cette année cependant les agriculteurs ont joué le jeu et c'est la première année où l'infestation diminue légèrement.

Thierry BOISSIEUX RAS

François AUROUX

- Lu sur un compte-rendu de BM que l'agglo lançait une mutuelle, qu'en est-il ? Fabrice LARUE répond que les habitants pourront en effet y participer et que nous avons une proposition pour organiser une permanence et nous demandons si une réunion publique peut être organisée.

Marie-Hélène JUVENON

- Route de Saint-Michel, un arbre gêne la visibilité et les voitures se retrouvent à deux sur le pont il faudrait le tailler afin d'avoir une bonne visibilité. Fabrice LARUE demande à Frédéric MANEVAL de regarder si cet arbre est sur notre domaine afin de pouvoir le tailler.

Dominique GIROT

- Qu'en est-il des travaux de la salle des fêtes ? Fabrice LARUE répond que les fuites et le toit ont été réparés et que nous avons plusieurs devis. Les travaux pour réparer le faux-plafond ont été commandés et doivent commencer le 7 octobre 2019. En revanche, comme les tuiles ne sont pas conçues pour recevoir des chocs comme ceux de la grêle, il faudra être attentif cet hiver avec le gèle qu'elles ne se fendent pas.

Rachel SILVESTRE

- Remarque sur les TAD, ce n'est pas possible d'aller jusqu'à la gare TGV alors que le trajet est possible depuis Chatillon. Fabrice LARUE dit que des renseignements seront pris.

Manu GRACIANO

- Durant l'été un travail sur la DICRIM a également été mené, c'est un document d'information sur les risques de la commune et qui a été rédigé comme des fiches réflexes. Ce dispositif est lié au PCS et demande un gros travail de recensement. Une présentation sera d'abord faite en bureau puis devant le Conseil Municipal.

Paul DERBIER RAS

Jean-Marie LABLANQUI

- Pour les gens du voyage, Jean-Marie LABLANQUI s'est rendu tous les jours puis tous les deux jours sur le site et précise que le terrain a été laissé propre. Il y avait des sacs poubelles laissés devant chez Madame Yacoubi et il se trouve que ce n'était pas eux qui les y avaient laissés puisqu'il y en a encore.
- La rentrée s'est bien passée avec deux nouvelles directrices.

Jean-Marie WOZNIAK

- Le forum des associations s'est bien passé malgré des associations qui ne sont pas venues cette année. Il ne s'agit pas seulement de faire des inscriptions mais aussi de montrer le dynamisme de la commune et de rencontrer les autres associations. Il y a eu un peu de monde.
- Les containers semi-enterrés ont été installés. Pour ce qui concerne les incivilités, des huiles de vidanges sont apparemment versées dans les containers de vêtements. Dominique GIROT interroge, s'il y a des sacs devant est ce que c'est parce que le container est plein ou bloqué ? Fabrice LARUE répond que cela dépend mais que l'agglomération ne donne pas les clés des containers puisque c'est leur matériel et que lorsqu'ils sont bloqués on ne peut pas débloquer rapidement, il faut les appeler.

Géraldine CAMU RAS

Christelle ROBIN RAS

Marie-France TRINEAU

- Enfin réussi à joindre Cécile Mallet pour le béguinage et au dernier Conseil Municipal, les élus ont été sollicités pour trouver un nom pour le bâtiment mais qu'à ce jour elle n'a pas eu de retours. Donc dans l'attente d'en recevoir rapidement.

Brigitte BETON

- Retour sur le voyage des seniors à Morzine du 31/08/2019 au 07/09/2019, globalement les personnes sont contentes du séjour, un questionnaire leur a été remis afin de tenir compte des

avis et il y avait 3 nouveaux couples cette année. Si on souhaite organiser celui de l'année prochaine il faut s'y prendre maintenant pour les réservations.

- Journée de la médiation animale le 18/09/2019 donc il va y avoir du monde et de l'animation dans le village ce jour-là.
- Le 24 septembre organisation d'ateliers d'équilibre pour les anciens qui se dérouleront sur 10 semaines à compter du 17/10/2019. Le CCAS demande une participation à hauteur de 20€ le reste étant pris en charge par le Département de la Drôme.

Fabrice LARUE

- Travail en cours avec le CAUE et la modification du PLU avec le BEAUR et l'agglomération.
- Séminaire de l'agglomération organisé le 05/10/2019 pour les référents agglomération.
- Question à François AUROUX : pourquoi orthographier « clérieusois » avec un « s » et non avec un « x » ? François AUROUX précise qu'il en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.